

Formation accessible à partir de **15 ans** avec un passage d'examen **dès 17 ans et demi !**



POURQUOI CHOISIR LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ?

1/ Se former dans la durée

PHASE 1 : FORMATION INITIALE

- 1) Code de la route obtenue
- 2) Apprentissage de minimum obligatoire de 20 heures de conduite en école

PHASE 2 : CONDUITE ACCOMPAGNÉE

- 1) Un rendez-vous préalable : 2h

Une phase de conduite d'un an minimum sur au moins 1000 km, en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs

- 2) Un rendez-vous pédagogiques de 3h au cours de la phase de conduite

Retour en phase de conduite pour 3000 km en compagnie d'un ou plusieurs accompagnateurs

- 3) Un rendez-vous pédagogiques de 3h à la fin de la phase de conduite

2/ Augmenter ses chances de réussite

74% de taux de réussite contre 55% pour la filière B traditionnelle
La conduite accompagnée garantie une **meilleure sécurité**

3/ Les avantages

ASSURANCE

PERMIS
PROBATOIRE

MOINS
D'ACCIDENTS

LES ACCOMPAGNATEURS DOIVENT

- être titulaire du permis B depuis au moins 5 ans sans interruption
- obtenir l'accord de l'assureur
- ne pas avoir de condamnation pour certains délits (alcool, stupéfiants...)
- être mentionné dans le contrat signé avec l'école de conduite
- participer à l'évaluation de la dernière étape de la formation

BON À SAVOIR